

les termes suivants, rapportés dans le compte rendu de 1934:

Je veux parler du fait que le Sénat est considéré comme un corps reviseur, et qu'il a joué son rôle comme tel depuis son organisation. La présentation de bills dans cette Chambre changerait cette situation et ferait de la Chambre des communes le corps reviseur. On a, de plus, allégué des arguments contre l'abandon par le Sénat de son rôle de Cour d'appel, quant aux projets de lois que les Communes lui transmettent. Et s'il faut en juger par les déclarations des pères de la Confédération et de Sir John MacDonald avant la Confédération, déclarations citées par mon honorable ami de Russell (l'honorable M. Murphy), nous avons été nommés surtout pour accorder aux mesures législatives une mûre réflexion; et si les projets de lois prennent naissance ici et que nous les transmettons à la Chambre des communes pour qu'elle les approuve, nous ne remplissons pas cette fonction.

L'honorable M. Roebuck: Mais nous nous rendrons utiles quand même.

L'honorable M. Macdonald: Bien sûr.

Nonobstant toutes protestations contre la présentation de certaine mesure au Sénat, j'ai, à votre demande, appelé l'attention du gouvernement sur le désir du Sénat de voir présenter ici d'abord un plus grand nombre de mesures. Mes collègues en consultant le *Feuilleton* de la Chambre des communes verront, le lundi 10 janvier, que le Gouvernement a donné avis de 19 projets de loi. Seize d'entre eux sont ce qu'on pourrait appeler des mesures financières de sorte qu'ils ne pourraient être présentés au Sénat. Les trois autres ne constituent pas des mesures financières mais ils ont, dirais-je, une portée politique. Un d'entre eux est un projet de loi concernant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux. Un autre porte sur une loi réglementant l'exportation de la force motrice et des fluides ainsi que l'importation du gaz. Le troisième est un projet de loi modifiant la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Mes collègues se rendront compte, en consultant notre *Feuilleton*, que j'ai réussi à faire présenter au Sénat cinq des huit bills qui ne peuvent être considérés comme des mesures financières. J'espère qu'au cours de la session, on pourra continuer à faire présenter au Sénat des mesures qui ne constituent pas des mesures financières et qui n'ont aucune portée politique ou financière.

L'an dernier, un sénateur a proposé que soit institué un comité chargé d'étudier les relations entre le gouvernement fédéral et la ville d'Ottawa et autres municipalités environnantes. Il y a dix ans un comité avait été constitué à cette fin et il avait accompli d'excellente besogne relativement à cette question d'intérêt vital non seulement pour la

municipalité d'Ottawa même et les municipalités environnantes, mais aussi pour les autres municipalités par tout le pays. J'ai communiqué au Conseil les observations formulées dans cette enceinte et, comme en fait mention le discours du trône, on proposera au Sénat d'établir un comité semblable à celui qui avait été nommé il y a dix ans. Je suis convaincu que cette fois encore, le travail des honorables sénateurs relativement à cette importante question sera d'un appoint précieux.

J'en viens maintenant à la question qu'a soulevée cet après-midi le représentant de New-Westminster (l'honorable M. Reid). Je n'ai pas oublié les discours énergiques et impressionnants prononcés au Sénat, l'an dernier, sur le trafic des stupéfiants et des drogues; apparemment, les sénateurs désiraient qu'un comité du Sénat soit formé dans l'intention d'étudier cet important problème. Il est très nécessaire et même urgent d'enquêter sur le problème que posent les drogues et les stupéfiants et de voir dans quelle mesure ils nuisent aux Canadiens, surtout à notre jeunesse. Point n'est besoin d'insister sur les dangers que présente le trafic des stupéfiants. Tous mes collègues se rendent compte, bien sûr, qu'il ne s'agit pas surtout de sévir, mais bien de traiter ces toxicomanes et d'empêcher que nos jeunes ne deviennent la proie de ce trafic néfaste. Selon moi, c'est à la racine du problème qu'il faut s'attaquer, c'est-à-dire à la distribution de la drogue. On a souligné ici-même, l'an dernier la nécessité d'enquêter sur ce problème car les stupéfiants nuisent non seulement au corps mais aussi à l'âme. Ce trafic constitue un grave danger dans les plus grands centres commerciaux tout particulièrement dans les ports côtiers. Ce qui est surtout alarmant, c'est que ce commerce s'accroît. Il est déclaré dans le rapport de la Gendarmerie royale pour l'année financière terminée le 31 mars 1954:

Le trafic illicite des stupéfiants s'accroît constamment. On a opéré 507 arrestations cette année, comparativement à 495 pour la période précédente. Ce chiffre marque un record inégalé depuis plusieurs années.

La toxicomanie cause de graves soucis aux autorités chargées de faire respecter la loi et le problème que pose le "récidiviste" laisse l'impression croissante que la toxicomanie est la manifestation extérieure de conditions sociales et médicales auxquelles les autorités responsables ne peuvent faire face toutes seules. Le cycle de l'arrestation périodique, de la condamnation consécutive et de l'emprisonnement du toxicomane, n'a pas réussi à apporter de progrès appréciables dans le sens du redressement de cette situation, et il semble qu'on ne puisse obtenir des résultats positifs et durables dans le traitement plus efficace du toxicomane que par les efforts combinés des médecins, des auxiliaires sociaux et de la police.

On se rappellera qu'au cours de la dernière session, on a suggéré ici qu'en vue de la